FSU SNUipp MAYENNE

FSU-SNUipp53, 6 rue Souchu Servinière, 53000 LAVAL
Tél. : 02 43 53 54 82 / 06 77 14 40 39
E-mail : snu53@snuipp.fr Site : http://53.snuipp.fr

fenêtres s/ cours (53), Le journal de la FSU-SNUipp 53 - IPNS - Trimestriel - 0,15€ par numéro
CPPAP : 1125 S 07784 - ISSN 2427 5700 - Directeur de publication : Julien Carcreff

Déposé le 28 janvier 2025
A DISTRIBUER AVANT LE : 4 février 2025

BONCHAMP PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

fenêtres s/ cours (53)

Le journal de la FSU-SNUipp 53

N° 217 – 28 janvier 2025

Avec la publication des nouveaux programmes, la FSU-SNUipp réaffirme son opposition à un pilotage des pratiques enseignantes par des indicateurs non pertinents (évaluations nationales).

Les évaluations doivent normalement servir à quantifier les progrès des élèves et fournir des éléments d'analyse pour aider les enseignants à remédier, à programmer les apprentissages. Or, les évaluations nationales généralisées ne servent qu'à mesurer de façon mécanique des performances et poussent à transformer les enseignements jusqu'à ne travailler que les compétences concernées : c'est la définition du « Teach for test ». C'est aussi une façon de justifier la transformation des apprentissages en protocoles à appliquer, dépossédant les enseignant·es de leur pouvoir d'analyse et d'action. La FSU-SNUipp s'oppose à ce modèle applicationniste qui réduit le rôle d'enseignant à un simple rôle d'exécutant.

La FSU-SNUipp s'est positionnée contre les nouveaux programmes. Portant uniquement sur les maths et le français (ce qui souligne l'obsession ministérielle pour les « fondamentaux »), ces projets sont le reflet de cette conception mécanique des apprentissages où tous les élèves doivent progresser au même rythme. Or, cet élève imaginaire n'existe pas. En outre, on néglige les autres disciplines pourtant essentielles à la compréhension du monde.

L'école maternelle, quant à elle, joue un rôle clef dans la capacité des enfants à devenir élève. Le « choc des savoirs » va à l'encontre de cette notion en formatant l'élève dès la maternelle et en le faisant entrer, là encore, dans les apprentissages « fondamentaux » trop précocement. A l'école première, plus qu'ailleurs, l'écart d'âge entre enfants, parfois important, nécessite une prise en compte de la différence de rythme d'apprentissage. L'ignorer conduit à mettre en difficulté les élèves dès leur plus jeune âge et à creuser davantage les inégalités.

Evaluations nationales standardisées du Cp au CM2 imposées, nouveaux programmes décriés, autant de raisons qui nous ont amenés à vous proposer ces « stages syndicaux ». Ils nous paraissent en effet essentiels pour réaffirmer notre liberté pédagogique, notre expertise professionnelle et pour combattre cette idéologie libérale que toute la communauté éducative rejette. Faire vivre le droit à la formation syndicale est la garantie d'une voix alternative, exerçons-le !

Nous vous attendons nombreux.ses à nos prochains stages et vous souhaitons une bonne année !

Pour la FSU-SNUipp53, Virginie Cougé et Julien Carcreff.

Affiche spéciale salle des maîtres: (page centrale)

Page 1 : Edito
Page 2 : Participer à un stage syndical
Page 3 à 5 : Présentation de nos stages
Page 6 et 7 : Se syndiquer à FSU-SNUipp
Page 8 : page AESH

STAGE SYNDICAL

VENEZ VOUS INFORMER, ÉCHANGER, DÉBATTRE...

OUVERTS À TOUTES, À TOUS...

ENSEMBLE, FAISONS VIVRE NOS DROITS

FSU SNUipp MAYENNE

Participons aux stages syndicaux !

Ils permettent de la formation alternative, des rencontres, des débats, … L'objectif est aussi de profiter d'un temps d'échange "informel" et convivial qui peut nous permettre de prendre un peu recul sur notre métier.

C'est un droit, venez nombreux·ses !

Organisés par nos syndicats membres de la FSU 53 sous l'égide de l'Institut de formation de la FSU (organisme de formation agréé), ces stages sont ouverts à tous les fonctionnaires, syndiqués ou non, titulaires ou contractuels, dans la limite de 12 jours par an et par personne.

Pour les PE, il faut impérativement faire une demande d'ASA accompagnée d'un courrier au moins un mois à l'avance. Ils sont à transmettre à Madame la directrice académique, s/c de votre IEN (par la voie postale ou par mail – depuis l'adresse professionnelle @ac-nantes.fr).

Compte tenu du manque criant de remplaçants, vous ne serez (peut-être) pas remplacé.e. Sur notre site nous vous proposons donc un modèle d'information aux parents ainsi qu'un courrier à envoyer en complément de votre demande d'Autorisation Spéciale d'Absence (ASA).

Pour les AESH, Il faut transmettre une demande d'Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) à son employeur. Sur notre site, 3 modèles sont disponibles en fonction de l'employeur (Rectorat de Nantes, Lycée Rousseau ou Lycée Le Mans Sud).

Cette demande doit ensuite être signée par le.la directeur.rice qui pourra transmettre directement la demande.

Sinon, il faut l'envoyer par mail à :

- contact.AESH53@ac-nantes.fr (pour le Rectorat)
- aesh.537285@ac-nantes.fr (pour Lycée Rousseau)
- smp.lms@ac-nantes.fr (pour Le Mans Sud)

On peut faire pression sur vous parce que vous ne serez pas remplacé-e et que cela peut perturber la scolarisation du ou des élèves que vous accompagnez mais saisissez-vous de cette occasion pour faire vivre vos droits, vous former, échanger et travailler à améliorer vos conditions de travail.

Une attestation de présence vous sera fournie le jour du stage. Elle devra être envoyée dans les 48 heures qui suivent le stage à votre IEN.

En l'absence de réponse 15 jours avant la date du stage, l'autorisation d'absence est réputée accordée. Prévenez-nous en cas de difficultés.

Réunions d'Information et stages FSU-SNUipp

18-20/10/24
Université d'automne du SNUipp (Facebook live)

20/11/24
RIS : Retraite, comprendre pour anticiper (13h30-16h30)

12/12/24
Stage AESH : métier, droits, échanges, revendica-

25/02/25
Stage PE: Prévenir et gérer les situations de violence

13-14/03/25
Stage : « Ecole dehors »

Fin Mars 25
RIS Mouvement : circulaire, stratégies, ...

22/05/2025
Stage : « Accompagner le deuil à l'école »

Les Réunions d'Information Syndicale et les stages syndicaux sont un droit, ouverts à toutes et tous, syndiqué.es ou non.

Plus d'infos sur vos droits syndicaux et courriers « types » :

FSU SNUipp MAYENNE

25 février 2025
9h-12h
& 13h30-16h30

LAVAL

lieu à définir

STAGE SYNDICAL

PRÉVENIR ET GÉRER LES SITUATIONS DE VIOLENCE

comprendre ce qui se passe lors d'une situation de violence,
& réfléchir à l'action, aux actions appropriées,
connaitre ses droits et les leviers institutionnels
(fiches SST, F3SCT, protocole situation complexe...)

temps d'échange, situations concrètes, apports théoriques

*intervention de **Yannick Cauneau**,*
enseignant ULIS en Mayenne,
formé en CNV (Communication Non Violente) et IFS (Internal Family Systems)

Infos et inscriptions : **06 77 14 40 39**

53.snuipp.fr

FSU SNUipp MAYENNE

STAGE SYNDICAL

L'école dehors

Animé par

Christine PARTOUNE,

professeure honoraire en didactique de la géographie, formatrice en éducation relative à l'environnement, autrice de "Dehors, j'apprends"

JEUDI 13 MARS & VENDREDI 14 MARS À LAVAL

- Comment définir la pédagogie "extramuros" ?
- Quels choix pédagogiques pour le PE ?
- Qu'apporte l'enseignement "hors de la classe" aux élèves ?
- Comment mettre en oeuvre cette pédagogie dans sa classe ?

Inscription :
snu53@snuipp.fr
ou flasher le QR Code

FSU SNUipp MAYENNE
https://53.snuipp.fr/
snu53@snuipp.fr
02 43 53 54 82

FSU Mayenne 53

Fédération Syndicale Unitaire

éducation Sud 53

Solidaires

la cgt Mayenne 53

ÉDUC' ACTION

jeudi 27 & vendredi 28 mars

Laval

stage

FACE À L'AMIANTE

RÉAGISSONS

FSU SNUipp MAYENNE

Se syndiquer à la FSU-SNUipp 53,

c'est avoir des réponses collectives :

pour transformer notre école,
pour améliorer nos conditions de travail et nos carrières,
pour permettre la défense et le suivi des dossiers individuels.

Conseil Syndical

Chaque période, le CS réunit les membres du conseil syndical élu-es de chaque ville ou secteurs. Cette réunion a pour objectif de débattre des questions politiques et des orientations que doit prendre la FSU-SNUipp au niveau départemental et nationalement. C'est une implication forte qui permet de contribuer aux actions mises en oeuvre par le syndicat.

LE CS EST OUVERT A TOU-TES LES ADHÉRENT-ES !

Formations syndicales

Régulièrement dans l'année, la FSU-SNUipp organise des journées de formation syndicale avec intervenant-es (chercheur-euses, syndicalistes ou spécialistes, collègues) sur différents sujets...
Métier, pédagogie, évaluations, protection, féminisme, etc.

LES JOURNÉES DE FORMATION SYNDICALE SONT DE DROIT tant que l'inscription est faite à temps (1 mois avant)

Mobilisations

La FSU-SNUipp 53 prend toute sa place dans les mobilisations, les manifestations et les luttes ! C'est une actrice incontournable du mouvement social de notre département qui oeuvre à l'unité, au dynamisme et aux solidarités.

CHANGER L'ÉCOLE POUR CHANGER LA SOCIÉTÉ. CHANGER LA SOCIÉTÉ POUR CHANGER L'ÉCOLE !

LE SYNDICAT C'EST TOI ET C'EST NOUS !

Nous avons besoin de chacun-e lors des RIS, des journées de formation, des mobilisations et du Conseil syndical pour décider ensemble des actions à mener.

La FSU-SNUipp 53 comment ça marche ?

Il y a d'abord et avant tout les collègues syndiqué-es

Il y a aussi le bureau composé de collègues bénéficiant d'une décharge ou non. Le bureau a pour objectif de régler les affaires courantes de la section, d'organiser le travail et le suivi des dossiers, d'exécuter les décisions prises par le conseil syndical.

Ce temps de décharge est indispensable pour traiter tous les dossiers, rester vigilant-es, vous écouter, vous accompagner,vous informer, vous défendre...

Les élu-es aux élections professionnelles, déchargé-es ou pas, vous représentent auprès de l'administration et défendent nos conditions de travail et d'enseignement en toute équité et transparence dans l'ensemble des instances paritaires (CAPD, CSA, CDEN, Comité médical, Formation spécialisée, CCP AESH...).

Et au national?

Le Conseil National, composé d'un-e représentant-e de chaque département et des responsables nationaux, est réuni à Paris tous les 2 mois et définit les actions selon l'actualité et en application des mandats votés tous les 3 ans en Congrès .

Le prochain Congrès national aura lieu en juin 2025.

Bulletin d'adhésion

2024-2025

Valable 1 an, de date à date

6, rue Souchu Servinière
53000 LAVAL
snu53@snuipp.fr
02 43 53 54 82
06 77 14 40 39

Cotisation

Coût réel

(66% est reversé en Crédit d'impôt*)

**sauf si déclaration frais réels*

Je me syndique à la FSU-SNUipp de la Mayenne

pour :
- le développement du service public d'éducation,
- la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- le maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la FSU

• NOM :	• PRÉNOM :	• Nom de jeune fille :
• Date de naissance :	• Téléphone :	• Email :
	• Port :	
• Adresse personnelle :	• C.P. :	• Ville :
• École/Établissement :		• Ville :

• Poste :						
☐ Directeur	☐ Adjoint	☐ ULIS - IME	☐ ULIS - SEGPA	☐ Psychologue	• Échelon : .....
☐ PEMF	☐ Cons. Péda.	☐ RASED	☐ Remplaçant	☐ Stagiaire	☐ AESH

Le SNUipp a mis en place une « Caisse de Solidarité » dont les fonds servent à financer diverses actions : solidarité avec les travailleurs en lutte ; contribution au financement de déplacements : colloques, Université d'Automne du SNUipp… La participation est volontaire et laissée à l'appréciation de chacun.

Corps/Échelons	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	Retraité Pensions nettes	
P.E.	81 €	132 €	144 €	153 €	159 €	167 €	176 €	189 €	202 €	216 €	232 €	< 1 200€	119 €
	27 €	44 €	48 €	51 €	53 €	55 €	58 €	63 €	67 €	72 €	77 €		39 €
P.E. hors-classe			227 €	246 €	262 €	276 €	283 €					1 201 € à 1 400 €	125 €
			75 €	82 €	87 €	92 €	94 €						41 €
P.E. classe exceptionnelle	242 €	257 €	270 €	290 €	310 €	322 €	339 €					1 401 € à 1 600€	134 €
	80 €	85 €	90 €	96 €	103 €	107 €	113 €						44 €
Instituteur							142 €	149 €	157 €	167 €	183 €	1 601 € à 1 800 €	144 €
							47 €	49 €	52 €	55 €	61 €		47 €
P.E. stagiaire Contractuels	81 €	AESH		21 €	Étudiant (M1, M2, Alt.)		21 €					1 801 € à 2 000 €	158 €
	27 €			7 €			7 €						52 €
supplément de cotisation pour :												2 001 € à 2 200€	170 €
Enseignant spécialisé	ASH (NBI 27 pts) : 9 €			PEMF (NBI 27 pts) : 9 €			CPAIEN (NBI 41 pts) : 14 €						56 €
Directeur	2 à 4 cl : 5 €		5 à 9 cl : 10 €		10 cl et + : 14 €		SEGPA : 17 €					2 201 € à 2400	182 €
Congé parental Disponibilité	70 €	Temps partiels	Part fixe : 94,50 € + (Cotis tps plein - 94,50 €) x % tps partiel				94,50 € +				31,50 € +		60 €
	23 €											2401 € et plus	194 €
													64 €

Cotisation : *Échelon* .....€ + *Caisse Solidarité :* .....€ = **Total :** .....€ — **Nb de prélèvements ou de chèques**

Conformément à la loi informatique et libertés, j'accepte de fournir au SNUipp section de la Mayenne les informations nécessaires à l'examen de ma carrière ; je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp section de la Mayenne. Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser l'ensemble de ses publications.

Date et signature :

Mandat de prélèvement SEPA

SEPA Single Euro Payments Area — Espace unique de paiement en euros

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **SNUipp53**

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,

et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **SNUipp53**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : **FR68ZZZ472728**

Débiteur :

Votre Nom _____

Votre Adresse _____

Code postal _____ **Ville** _____

Pays _____

IBAN ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐

BIC ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Créancier : FR9303685966A

Nom SNUipp 53

Adresse 6, rue Souchu Servinière

Code Postal 53000 **Ville** LAVAL

Pays FRANCE

Joindre obligatoirement un RIB

Paiement : ☐ **Récurrent/Répétitif** ☐ **Ponctuel**

À : _____ **Le :** _____

Veuillez compléter tous les champs du mandat

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Pour adhérer directement en ligne :

Le 12 décembre dernier, s'est tenu au lycée agricole de Laval un stage de formation syndicale organisé par la FSU 53. **Comme l'année passée, plus d'une trentaine d'AESH ont ainsi pu échanger, questionner, discuter, revendiquer, interroger… sur des questions propres aux droits des AESH.**

Beaucoup de questions posées, beaucoup de réponses apportées. Ces stages spécifiques répondent visiblement à une vraie demande des AESH en terme d'information sur leurs droits et carrières. Cela a également fait émerger beaucoup de difficultés auxquelles les AESH sont confronté.es : nombre d'élèves accompagnés (jusqu'à 20 !!), délai de paiement, prime qui font "sauter" les aides sociales, …

Forts de cette réussite, nous renouvellerons cette opération en essayant de répondre encore mieux à vos attentes.

Suite au rassemblement de ce jeudi 16 janvier devant la préfecture de Mayenne à Laval, **une délégation de la FSU 53 a été reçue par la ministre en charge du handicap et de l'autonomie, madame Parmentier-Lecocq** afin d'évoquer avec elle les difficultés du métier d'AESH et les propositions de la FSU.

Les collègues AESH ont dépeint par le détail leur situation, les difficultés du métier, l'important turn over ainsi que parfois la nécessité d'avoir un double emploi pour subvenir aux besoins familiaux.

Les revendications de la FSU autour du métier, de la formation ont été entendues ainsi que le besoin fort de recrutement. La ministre est restée beaucoup plus discrète sur les aspects salariaux et de statut.

La ministre voit dans l'évolution des PIAL, les PAS aujourd'hui en phase d'expérimentation dans 4 départements mais appelés à se généraliser à l'horizon 2027 un élément novateur et devant aider à une prise en charge rapide des familles.

LA FSU redit son opposition à cette nouvelle mouture des PIAL qui encourage une plus grande mutualisation et donc une baisse significative des aides individualisées dont ont besoin les élèves, quelque soit leur âge.

Mercredi 22 janvier
Fête des Vincent

Mayenne

Vendredi 17 janvier 2025 à 7:31 - Mis à jour le vendredi 17 janvier 2025 à 10:15

Par ici Mayenne

ici

Les AESH de la Mayenne étaient en grève ce jeudi 16 janvier 2025. Ces accompagnants des élèves en situation de handicap demandent la reconnaissance de leur profession et des hausses de salaires. À Laval, une délégation a rencontré la ministre chargée de l'Autonomie et du Handicap.

Une délégation syndicale a été reçue par la nouvelle ministre chargée de l'Autonomie et du Handicap, Charlotte Parmentier Lecocq. © Radio France - Emma Jacob

Leur profession est essentielle pour l'**autonomie des élèves en situation de handicap** et pour leur permettre de suivre une scolarité la plus normale possible. Pourtant, les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) dénoncent depuis plusieurs années leur salaire trop bas et le manque de reconnaissance de leur métier. **Les AESH mayennais étaient donc en grève ce jeudi**, en réponse à un appel national des syndicats.